



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JANVIER 2016

Il y a 264 adhérents dont 18 nouveaux et 25 n'ont pas renouvelé leur adhésion. Aujourd'hui 137 sont présents et il y a 35 pouvoirs. Le quorum étant atteint l'Assemblée peut délibérer. Monsieur DELRIEU représente l'U.M.S.

1) RAPPORT MORAL

Notre Club se porte bien, son implication pour faire découvrir la marche nordique porte ses fruits.

Aujourd'hui en moyenne, 20 personnes sont présentes le samedi matin. Alain BENHAIM est venu renforcer l'équipe d'animateurs. Cette année Camille MONBET se joindra à eux. Les randonnées normales du mardi et du mercredi sont au coude à coude avec une moyenne de 22 personnes. Le jeudi matin, après une baisse ces deux dernières années, remonte à une moyenne de 38 personnes. Le dimanche est la journée où la participation est la plus faible 11 personnes environ; un essai au dernier trimestre, d'unifier à 15 kms toutes les randonnées, a permis de ne pas descendre l'effectif sous la barre de 10 personnes.

Je profite de cette Assemblée Générale pour remercier tous ceux, qui malgré le mauvais temps, où les destinations peut-être un peu lointaine, n'hésitent pas à se lever le matin. Je remercie également les pâtisseries, les maîtres de chai, qui nous régalent à chaque randonnée sous prétexte d'un anniversaire, d'un changement de voiture, d'une dernière rougeole ou autre motif plus futile qu'il soit.

Les séjours attirent toujours autant de monde et permettent à ceux qui se retrouvent seuls de profiter d'une semaine de vacances et de convivialité. En 2015 nos destinations étaient :

- séjour à la neige à MONCHAVIN LA PLAGNE (du 14 au 21 mars), 31 personnes, organisé par Jean Louis GENDRON
- séjour au TERROU (lot) du 18 au 23 mai, 57 personnes, organisé par Hervé MOUGENOT
- séjour à MUR DE BRETAGNE (du 6 au 13 JUIN) 31 personnes, organisé par Nicolas LE HIR
- séjour à SALIES DE BEARN (du 5 au 12 septembre) 72 personnes, organisé par René FRANZOSI.
- 3 jours du 29 septembre au 1^{er} octobre à Gaillefontaine (Seine martine), 27 personnes, organisé par Alain BASTIDE sans oublier le 26 avril la sortie en car dans la Somme avec 50 personnes.

Nous avons également reçus 10 de nos amis allemands du 13 au 17 octobre. Au programme :

- le mercredi : visite de MORET sur LOING et du Château de FONTAINEBLEAU,
- le jeudi : PARIS, visite des passages et du Musée GREVIN,
- le vendredi : randonnée à CHAMPEAUX et visite du Château de BLANDY LES TOURS et le soir repas festif au domaine de la Pierre Blanche. Les repas du midi, celui du vendredi soir et les visites ont été pris en charge par le Club.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2) LE RAPPORT FINANCIER

1) Exercice 2015

En complément des explications apportées sur le Rapport Financier joint à la convocation à l'Assemblée Générale, le Trésorier donne le détail des dépenses ayant entraîné un déficit supplémentaire de 2721 euros par rapport au déficit initial prévu de 3500 euros (réception, formation, équipements de fournitures, frais postaux). L'arrivée tardive d'une subvention de 200 euros sur la formation aurait permis de ramener cet excédent de déficit à 2521 euros.

Les résultats des 14 années précédentes (11 années positives avec 22659 euros et 3 années négatives avec - 1236 euros montrent un solde global positif de 21423 euros. Ce solde, cumulé avec le solde des années antérieures (1984 à 2000) se montait à 33098 € au 1^{er} septembre 2014. Le nouveau solde (report à nouveau au 01/09/2015) s'établit donc à 33098 – 6221 = 26877 euros.

Question d'un adhérent :

Dans quelle ligne de dépenses se trouvent les frais relatifs aux honoraires du Commissaire au comptes ?

Réponse (après vérification) :

Ce poste de dépenses est actuellement prise en compte par le Comité Directeur de l'U.M.S. et n'est donc pas réparti au niveau des sections.

2) Exercice 2016 en cours (1^{er} septembre 2015 au 30/01/2016)

Compte tenu des Modifications de Bureau annoncées lors de l'Assemblée, le Trésorier présente l'état des comptes au 30/01/2016 :

Total des dépenses : 29913,11 euros

Total des recettes : 26559,36 euros

Concernant les dépenses, les avances des réservations pour séjours et charges constatées d'avance représentent 22530 euros.

Les recettes sur séjours générées par 2 remises de chèques du séjour « La Clusaz » représentent 8944 euros.

Etat de la Trésorerie au 30/01/2016 :	Compte Bancaire :	15903,33 €
	Livret d'Epargne :	2787,73 €
	Compte Directeur :	4697,67 €
	Petite Caisse :	77,24 €

L'ensemble de ces comptes, soumis au vote de l'Assemblée Générale est adopté à l'unanimité.

3) MODIFICATIONS DE LA CONSTITUTION DU BUREAU

Le Trésorier en place (Jean Louis GENDRON) présente sa démission tout en restant au Bureau. Le Trésorier adjoint (Michelle HAMM) présente sa démission tout en restant au Bureau. Le Vice-Président (Jean Claude SAUREL) présente sa démission et quitte le Bureau.

Claude RIVET, coopté par le Bureau avant l'Assemblée Générale, entre au Bureau pour occuper le poste de Trésorier.

Constitution du nouveau Bureau :

Président	Alain BASTIDE
Vice-Président	Hervé MOUGENOT
Trésorier	Claude RIVET
Trésorier adjoint	Jean Louis GENDRON
Secrétaire et gestion des adhésions	Danielle BANEGE
Correspondante Tourisme et gestion des séjours	Christiane GUILLETAT
Conseillère	Michelle HAMM
Conseiller	Jean Pierre RHACHIDE
Conseiller	Pierre RIDEY

Ces modifications n'entraînent pas de vote, la prochaine élection du Bureau étant prévue à la prochaine Assemblée Générale.

4) MONTANT DE LA COTISATION 2017

La précédente augmentation de la cotisation a eu lieu en 2009 (passage à 35 euros). Pour tenir compte de l'augmentation du prix de la licence depuis 2009, il est proposé à l'Assemblée Générale de passer la cotisation à 40 € au 1^{er} septembre 2016 (exercice 2017).

Cette augmentation est adoptée à l'unanimité.

5) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 4 – Membres actifs

Il est proposé à l'Assemblée Générale de redonner la possibilité à des habitants hors Pontault-Combault de devenir adhérent du Club sous réserve que l'effectif global reste inférieur à 300 adhérents. Au-delà de cette limite, seuls les habitants de Pontault seront acceptés. Les nouveaux adhérents hors Pontault devront justifier du parrainage d'un membre du Bureau ou d'un Animateur.

Une priorité d'inscription sera donnée aux adhérents hors Pontault de la Sous Section Marche Nordique. Cette disposition pourra être aménagée annuellement par le Bureau.

Cette modification est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Article 8 – Droit d'entrée au Club et Cotisation

La modification propose que les Animateurs paient leur licence annuellement au lieu du complément de cotisation par rapport à la licence.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

6) REDEVANCE DE COVOITURAGE

Claude RIVET présente la proposition du Bureau et du Comité de limiter la redevance à 6 € maxi pour les départs de randonnée lointains. Il indique qu'une étude sera menée pour proposer le cas échéant un forfait covoiturage (sauf pour le jeudi).

Malgré les fluctuations actuelles du prix des carburants, il n'est pas prévu pour l'instant de modifier les tarifs du covoiturage.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

7) CALENDRIER 2016 ET PROJETS 2017

Programme 2016 :

- Séjour à la neige à LA CLUSAZ organisé par Jean Louis GENDRON (20-27 mars)
- Séjour à l'Isle sur SORGUE organisé par Jean Claude LE JAOUEN (7 au 14 mai)
- Séjour à OBERNAI (Alsace) organisé par Mireille HUSSER (11-18 juin)
- Séjour à SEVRIER (Haute-Savoie) organisé par Alain MARCELOT (3 au 10 septembre)
- Sortie en car le 24 avril (visite de la ROCHE GUYON et du Domaine de VILLARCEAUX)
- 3 jours les 4,5,6 octobre à NAMPTEUIL SOUS MURET dans la Somme organisé par Alain BASTIDE

Prévisions 2017 :

- Juin, séjour à ERQUY (Côtes d'Armor)
- Septembre, séjour au LIORAN (Cantal)
- Octobre, séjour à SAINT GERMAIN AU MONT D'OR (Monts du Lyonnais)
- 3 jours en mai à définir
- Sortie en car à définir

8) QUESTIONS DIVERSES

Question : Comment s'établit la priorité d'inscription dans les séjours ?

Réponse : Les inscriptions sont prises en compte par le responsable du séjour dans l'ordre d'arrivée des Bulletins et des chèques. En cas de dépassement, une liste d'attente est établie. En cas de difficulté, une priorité basée sur les participations aux précédents séjours pourrait être envisagée.

Question : Est-il possible de rétablir des randonnées de 20 kms ou plus le dimanche ?

Réponse : Le prochain calendrier sera établi en prenant cette demande en compte.

Question : Que concerne exactement la délégation accordée au Bureau, par la modification de l'article 4 du Règlement intérieur ?

Réponse : Cette délégation concerne le nombre maximum d'adhérents hors Pontault admissibles au Club.

Question : Comment sont remboursés les kms des animateurs qui vont reconnaître des randonnées ou des séjours ?

Réponse : Les kms sont comptabilisés sur une note de frais spécifique avec un tarif fixé annuellement par le Fisc. Ce montant fait l'objet d'un don au Club par l'animateur qui reçoit en échange un certificat de don déductible d'impôts.

Question : Un nouvel adhérent qui s'inscrit en cours d'année doit-il payer une cotisation complète ?

Réponse : La cotisation est forfaitaire et comprend la licence et la redevance au Club. A partir du 1^{er} juin, les nouveaux adhérents ne paient que la licence et le droit d'entrée au Club.

L'assemblée est clôturée à 16h 30 pour faire place aux festivités de la Galette des Rois.